

Questions orales

M. Trudeau: Madame le Président, encore une fois, il est évident que les gestes audacieux dont parle le député ne sont pas du genre que je serais capable de faire. Il n'est pas question que je tente de tirer un avantage politique de ceci. J'ai essayé de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Même MacEachen la trouve bien bonne.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . Je crois qu'il est plus important de prendre des mesures efficaces, et c'est ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES**LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LES EFFETS NÉFASTES SUR LES HYPOTHÈQUES**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Étant donné l'inconscience dont il a fait preuve hier lorsqu'il a déclaré que la plupart des Canadiens avaient les moyens de s'acheter une maison et qu'un petit nombre seulement des propriétaires de maisons avaient besoin d'aide à cause des taux d'intérêt élevés, et étant donné qu'au moins 32,000 propriétaires risquent des saisies s'ils n'arrivent pas à s'acquitter des versements hypothécaires qui, à cause des nouveaux taux d'intérêt, peuvent équivaloir maintenant à plus de 30 p. 100 de leurs revenus, le ministre pourrait-il faire en sorte que le taux d'intérêt applicable aux prêts hypothécaires qui doivent être renégociés en 1980 soit maintenu à son niveau actuel pour au moins toute une année?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis faire aucune promesse au député à ce sujet. Le gouvernement ne saurait en aucune façon bloquer les taux d'intérêt dans les circonstances actuelles, ni agir de la façon inconsidérée que le chef du Nouveau parti démocratique préconise dans sa proposition d'amendement.

Ce que nous tentons de faire—et qui devrait rassurer quelque peu le député—c'est de veiller à ce que les propriétaires qui renégocient des hypothèques, à l'heure actuelle où les taux d'intérêt sont très élevés, puissent obtenir, grâce à des mécanismes que nous envisageons, des taux qu'ils peuvent assumer et qui leur permettent de conserver leurs maisons. Voilà qui me semble une solution très valable à une situation fort difficile.

Mme Mitchell: Madame le Président, peut-être le ministre ne s'en souvient-il pas, mais le gouvernement a, sauf erreur, imposé un blocage de ce genre en 1965.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Étant donné que la construction domiciliaire est dans le marasme, que quelque quatre millions de loyers n'ont jamais été aussi élevés et que bon nombre de retraités et de familles monoparentales consacrent jusqu'à 60 p. 100 de leurs revenus au loyer; et étant donné qu'il est urgent d'augmenter le nombre de logements sociaux à l'intention des citoyens dont le revenu est inférieur à 30 000 dollars par année, le ministre chargé de la SCHL pourrait-il nous dire combien de demandes de financement de logements sociaux et de logements coopératifs la SCHL a refusées cette année et confirmer que les crédits destinés à financer ce genre de logements seront augmentés?

● (1430)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je reconnais que les problèmes auxquels le député d'en face fait allusion existent. Il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir obtenir des détails à ce sujet. Je suis toutefois heureux de dire que nous savons qu'un certain nombre de demandes ont été faites. Il y en a apparemment beaucoup. Je dirai combien au juste au député lorsque j'en aurai l'occasion, demain sans doute.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE**L'AUGMENTATION PRÉVUE DE \$35 PAR MOIS AUX PERSONNES TOUCHANT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que dans le discours du trône lu par Son Excellence le Gouverneur général le gouvernement a exprimé de nouveau son engagement d'octroyer une augmentation de \$35 par mois aux personnes touchant le supplément du revenu, l'honorable ministre peut-elle dire aux députés de la Chambre si elle a l'intention de rencontrer ses homologues provinciaux afin que cette fois-ci lorsque la Chambre aura donné son accord à l'augmentation, les provinces ne viennent pas chercher dans les goussets des personnes âgées, surtout celles qui sont en résidence, les \$35 d'augmentation?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je voudrais en effet reconnaître l'existence d'un problème qui a beaucoup préoccupé tous les députés qui siégeaient à la Chambre il y a deux ans. J'ai écrit afin que cela ne se reproduise plus si possible à tous mes homologues provinciaux il y a, je crois, une semaine ou dix jours, leur demandant en particulier d'augmenter ce qu'on appelle l'allocation pour menues dépenses aux personnes âgées qui reçoivent le supplément et qui sont en résidence, ce qui représente environ 10 p. 100 de toutes les personnes âgées. Par exemple je sais que si le Québec agissait comme il l'a fait la dernière fois et prenait cet argent, il prendrait aux personnes âgées entre 6 et 7 millions de dollars.